

UTILISEZ LA FORCE DE LA MARQUE FTD® DANS VOS PUBLICITES LOCALES

Le nouveau programme de publicité co-op de FTD aide le fleuriste membre a améliorer sa notoriété envers ses clients et futurs client locaux.

FTD a renforcé son engagement pour votre succès. Maintenant, en plus de vous permettre d'utiliser disponible notre Logo de l'Homme Mercury dans vos publicités votre publicité locales, FTD vous remboursera 50 % des frais de publicité co-marquage FTD* jusqu'à 2500 \$ dans une année civile (\$ 3,000 Canada)

PUBLICITÉ ELIGIBLE

- Télévision
- Radio
- Journal ou Magazine
- Cartes postales/Insertions/Catalogue
- Panneau d'affichage/ Media Digital

*Voir les reglements du programme a la page suivante.



Pour plus d'informations et pour soumettre votre formulaire de pré-approbation, allez a FTDI.com/CoopAdvertising

REGLEMENTS DU PROGRAMME DE CO-OP FTD®

- Pour être éligible, le fleuriste doit être un membre actif en bonne et due forme. Le fleuriste se doit de demeurer membre pour un minimum de 12 mois après le remboursement.
- Le fleuriste doit compléter un formulaire de pré-approbation 20-45 jours avant la date de parution de l'annonce. Le fleuriste va être avisé un maximum de sept (7) jours après la réception du formulaire par FTD si ils sont éligibles à un remboursement.
- Le Logo actuel de FTD doit être utilisé et tous les standards corporatifs se doivent d'être respectés. Vous pouvez télécharger le Logo FTD à partir de l'Image and Logo Library sur www.FTDi.com.
- Moins de 30 jours avant la parution de l'annonce, les items suivants doivent être reçus par le département marketing de FTD:
 - ✓ Formulaire de remboursement FTD
 - ✓ Facture
 - ✓ Preuve de Publicité
- Le Fleuriste recevra son remboursement dans les deux (2) mois suivant la réception de ces items par FTD.
- Les Frais de Créations et de productions ainsi que les taxes et surcharges ne sont pas éligibles à un remboursement.
- Le remboursement pour chaque magasin principal/ou Branche est limité à un maximum de \$2,500 (U.S.) ou \$3,000 (Canada) jusqu'au 31 Décembre, 2015.
- L'offre ne peut être utilisée qu'une seule fois par année de calendrier et jusqu'à \$2,500 (U.S.) ou \$3,000 (Canada).

Pour plus de détails et pour soumettre votre formulaire de pré-approbation, allez à FTDi.com/CoopAdvertising.



Pour plus d'informations et pour soumettre votre formulaire de pré-approbation, allez à FTDi.com/CoopAdvertising